

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katyane-provencher-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4268488e462887ebd848c4c8>

Date d'obtention : 2025-01-28 18:01:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'informer l'élève de nos démarches avant de confisquer un cellulaire. Qu'on ne devrait pas, en aucun cas, ouvrir ou regarder le cellulaire d'un élève. Qu'il vaut mieux utiliser la trousse sexto que de ne pas l'utiliser. Que nous ne sommes pas sous la juridiction des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus consciente de la méthode d'intervention et de son existence. Vraiment prendre le temps d'expliquer les situations avant de confisquer quoi que ce soit (par ce qu'il peut s'agir de n'importe quel matériel électronique). Suivre les étapes à la lettre, c'est plus simple qu'on pense, il faut juste l'utiliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'informer l'élève de la démarche, de les rassurer en cas de besoin, de les conscientiser (peu importe leur rôle) de la situation et de s'assurer que les étapes soient faites adéquatement. Assurer un suivi si besoin. Surtout, en aucun cas, regarder l'appareil électronique, faire des recherches, demander des détails, etc. Ce n'est pas à nous de faire "L'enquête".